

PROGRAMME DE FORMATION

L'accompagnement psychosocial des publics précaires

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel paramédical, social, éducatif ainsi que des collectivités et des divers services intervenant auprès des publics précaires.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les notions de précarité, de pauvreté et d'exclusion.

Identifier l'évolution des comportements et de la demande d'aide chez les publics précaires ainsi que la place de la souffrance psychique chez ces publics.

Repérer une demande et les ressources sur lesquelles s'appuyer face à une non-demande.

Programme

Les publics précaires :

- Définitions : précarité, pauvreté, exclusion.
- L'apparition du concept de souffrance psychique.
- Ce qui a changé, dans le champ du travail social, sur le plan des comportements du public, comme de celui de la demande d'aide.

Travail social et soin :

- La relation d'aide et ses outils.
- L'évolution du travail social, ses moyens, ses limites.
- La question de l'appartenance de l'accompagnement psychosocial au champ du travail social ou à celui du soin psychiatrique.

Quel mode d'action ?

- Comment repérer une demande et ses mécanismes de défense associés ?
- Les autres ressources sur lesquelles s'appuyer face à la non-demande de l'utilisateur ou à son refus d'aide.
- La vulnérabilité au travail, le sentiment d'échec : la place du collectif de travail.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.